ANNEXE 5

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

La circulaire 2MPAP-09-3024 du 15 mars 2010 a précisé les éléments de préparation des volets « performance » des projets annuels de performances annexés au PLF 2011. Sont exposés ci-dessous les principes de présentation des objectifs et indicateurs de performance.

Pour la crédibilité de la démarche, <u>il est important de maintenir l'effort de lisibilité</u> engagé. Cela se traduit par des libellés concis, tant pour les objectifs que pour les indicateurs, mais aussi par des commentaires techniques compréhensibles par tous.

La présentation des objectifs de performance comprend :

- le numéro de l'objectif
- le libellé de l'objectif
- une présentation expliquant et justifiant plus précisément l'objectif, comportant notamment :
 - la justification du choix des indicateurs. La compréhension du choix du dispositif participe en effet à la lisibilité des volets performance des documents budgétaires, vous veillerez donc à expliquer brièvement le choix des indicateurs et les éventuelles évolutions du dispositif;
 - l'explicitation globale des leviers d'action permettant la réalisation de l'objectif. Ces leviers ne doivent pas considérer les seules augmentations de moyens, mais plutôt les modalités d'emploi des crédits disponibles permettant d'améliorer l'efficacité de la dépense publique (révisions de dispositifs d'intervention ou de prestations de service, réorganisations, réingénieries de processus, réallocations des moyens, démarche qualité ...).

La présentation des indicateurs au niveau du programme comprend :

- le libellé de l'indicateur
- sa catégorie
- son année-cible (l'année 2013 sera privilégiée)
- pour chaque sous-indicateur : son libellé, l'unité de mesure retenue, les réalisations 2008 et 2009, les prévisions 2010 (initiale et actualisée) et la valeur-cible 2013.
- à la suite du tableau de données, des précisions méthodologiques comportant :
 - la source des données (ministère/service ou organisme extérieur producteur des données) ;
 - les explications méthodologiques nécessaires à la compréhension de l'indicateur et à l'appréciation de sa fiabilité. Tout changement de méthodologie devra être explicitement mentionné et les valeurs passées devront autant que possible être recalculées. Dans les cas exceptionnels où l'historique ne peut être reconstitué, il sera fait mention de la non comparabilité des données;
 - la justification des prévisions: toutes les prévisions devront être expliquées tout particulièrement dans les cas où ces dernières ne reflètent pas une amélioration de la performance. Comme indiqué dans la circulaire du 15 mars, une attention particulière doit cette année porter sur l'exposé des leviers mobilisés et des résultats attendus. La qualité du volet performance en dépend largement. Il est également rappelé que la prévision 2011 devra être en cohérence avec la cible 2011 fixée en PAP 2010.
 - d'éventuelles remarques : dans les cas exceptionnels de non renseignement d'un indicateur, une mention particulière précisera que l'indicateur est en cours de développement en indiquant une date ferme de documentation. De même, il sera fait mention de l'éventuelle mise à jour de données réalisées déjà présentées dans des documents budgétaires.

NB: les explications méthodologiques relatives aux indicateurs transversaux reprendront les grandes lignes du mode de calcul présenté dans la circulaire, en ajoutant le cas échéant une mention <u>explicite</u> des différences. Dans un souci de lisibilité, l'éventuelle non conformité avec la méthodologie transversale doit en effet être plus visible.

Exemple:

INDIGATIEUR XX I aux dinseinon professionifeite

(du paint de vue du citayen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux d'insertion professionnelle à X mois	%	79	81	82	82.5	82.5	84

Précisions méthodologiques : <u>Sources des données</u> : XXXX. <u>Mode de calcul de l'indicateur</u> : XXX <u>Explication des prévisions : XXX</u>

NB : la mention « Précisions méthodologiques » est générée automatiquement par Farandole. Il n'est donc pas utile de l'intégrer dans le fichier word importé.